

Réunion du 25 septembre 2018

P.V. n° 1

Président : M. CHAUVIN.

Excusés : MM. BORDIER – DAUBA.

Assistent : MM. BENTITOU – CHARPENTIER – LANAU (tous membres de la C.D. Foot-Diversifié du District de la Gironde).

COUPE NATIONALE FOOTBALL-ENTREPRISE

SYSTEME COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

SAISON 2018/2019

19 Engagés

Semaine 40	1er Tour	7	matches avec	14	clubs		
Semaine 44	Finale Régionale	6	matches avec	7	qualifiés +	5	exempts

Le 6 octobre 2018 au plus tard - 1^{er} tour : 7 matches avec 14 clubs

Le 3 novembre 2018 au plus tard - 2^{ème} tour (dernier tour régional**) : 6 matches avec les 7 vainqueurs du 1^{er} tour + 5 entrants (les clubs ayant participé aux tours nationaux en 2017/2018).**

Calendrier du 1^{er} tour :

7 matches avec 14 clubs.

A disputer au plus tard le 6 octobre 2018 :

- ☺ - A.S. de l'Institut Bergonié / Avia C. Bordeaux
- ☺ - F.C. Le Bon Jouet / A.S. Michelin Bassens
- ☺ - Transports en Commun Bordeaux / Bouygues Télécom F. Mérignac
- ☺ - C.G.I. Bordeaux Football Club / Football Nobi Nobi
- ☺ - Amateurs F.C. Aquitain / A. Spatiale S. Aquitaine
- ☺ - F.C. Espace Foot Mérignac / A.S. Campus Thalès Bordeaux
- ☺ - Bordeleko Eskual Etxea Football / Dassault Bordeaux Sp.

Ce tirage a été effectué ce jour à 19h00 au siège du District de la Gironde à Bruges.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

L'arbitre sera désigné par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

Les **arbitres-assistants** ne seront désignés par la C.D.A. de la Gironde que **sur demande du club recevant**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Le règlement de la Coupe Nationale Football Entreprise indique qu'une liberté du nombre de double licence est possible et fixé par la Ligue Régionale sur cette phase régionale. La LFNA n'ayant écrit aucun règlement sur cette **phase régionale**, il est donc conclu que les **doubles licences** sont de **4** pour cette épreuve.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent scanner la feuille de match (**recto et verso**) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir fournir dans les délais impartis les **qualifiés à la F.F.F.**

2^{ème} tour – Finale Régionale – à disputer au plus tard le 3 novembre 2018 : regroupera les 7 vainqueurs du 1^{er} tour + les 5 entrants. Les 6 vainqueurs seront qualifiés pour les 1/32èmes de Finale gérées par la F.F.F.

Le Président,
Jean-Bernard CHAUVIN
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 08/10/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.